13ième ANNEE — JOLIETTE 22 OCTOBRE 1878. — No 58

LA GAZETTE DE JOLIETTE

POLITIQUE, COMMERCIAL, AGRICOLE ET D'ANNONCES.

LA GAZETTE DE JOLIETTE PARAIT TOUS LES Mardi et Vendredi.

ABONNEMENTS.

UN AN.

Canada $2.50
Etats-Unis (en or)........... 2.50
(payable d'avance.)

Les frais de poste sont compris dans les deux cas.

TARIF DES ANNONCE

Première insertion par ligne........................ $0

Chaque insertion suivante par ligne............ 0

Une remise libérale est accordée pour les annonces à terme.

Toute correspondance, etc. doit être munie d'une signature responsable.

CARTES D'AFFAIRES.

AVOCATS.

A. FONTAINE, Avocat, Rue Notre-Dame, Joliette.

J. MARTEL, Avocat, Bureau: Bloc Fisk, No. 3 et 4, Joliette.

M. J. Martel suivra les Cours du District de Joliette.

La Société légale qui existait sous la raison sociale de "Martel & Beaupré," a été dissoute le consentement mutuel le 16 avril dernier. M. Martel continue les affaires de la dite société.

BABY & McCONVILLE, Avocats, Coin des Rues St Viateur, et Ste. Marie, Joliette

MM. Baby & McConville, suivront les Circuits de Montcalm, l'Assomption et Berthier.

Joliette, 1er Avril, 1874.

C. P. CHARLAND, avocat, Bureau Fisk's Block—Porte No 1, Joliette.

M. Charland suivra les Circuits de Montcalm, Berthier et L'Assomption.

ARTHUR McCONVILLE, avocat, Bureau: Place Bourget, Joliette.

NOTAIRES.

VEZINA & DESORMIERS, Notaires publics, Bureau rue Manseau, Joliette.

J. G. RIVEST, Notaire, Coin des Rues du Portage et St. Pierre, l'Assomption.

J. B. CHEVIGNY, Notaire, Bureau chez L. Désaulniers, Notaire, Joliette.

J. O. LEBLANC, Notaire Public, tient son Bureau dans la maison de l'ancien Bureau d'Enrégistrement.

Avril 1874.

HUISSIERS.

A. B. DESY, Huissier de la Cour Supérieure et de la Cour d'Appel, et Encanteur licencie, Joliette.

L. S. LIPPE, Huissier, Joliette,

B. PERRAULT, Huissier de la Cour Supérieure, rue Manseau, Joliette.

BONNE NOUVELLE!!!

Mrs. MIREAU & CHERRIER, ont le plaisir d'annoncer au Public qu'il viennent d'ouvrir une boutique a Joliette,

PLACE DU MARCHE,

où ils tiendront constamment et de première qualité, quantité de meubles. Toutes les commandes seront executees avec soin et promptitude. Ces Mrs. ont aussi le talent de remettre à neuf les vieux meubles

Leurs prix sont si réduits qu'on ne marchande pas avec eux.

MIREAU & CHERRIER.

Joliette, 2 Juin 1877.

FONDERIE & FORGE

P. LAFORAIS, & CIE

RUE ST. PAUL

(PRES LE MARCHE)

JOLETTE

Ont constamment en vente les objets suivants manufacturés par eux:

Charrues en acier et en fonte
" pour labourer dans les côtes
" pour sarcler
" pour faire les sillons et renchausser

Chaudrons, roues pour moulins &c. &c. Rateaux à un cheval pour le foin.

—AUSSI—

"LA REINE DE MOISSON"

Ou séparateur de grains et de graines

O. K. WOOD

PATENTE LE 9 MARS 1875

MM. P. Laforais, fils & Cie sont aussi agent pour la vente des Faucheuses et Moissonneuses de M. MOODY.

375

La Compagnie d'Assurance Mutuelle sur la vie "The Sun" de Montreal.

BUREAU: 164 Rue St. Jacques.

Capital souscrit...... $500,000

DÉPOT AU GOUVERNEMENT...... $50,000

THOMAS WORKMAN, Ecr. M. P. Président
T. JAMES CLAXTON, Ecr. Vice-Président
M. H. GAULT, Ecr., Directeur-Gérant.
R. MACAULAY, Ecr., Secrétaire.

Assurez votre vie — Assurez-vous contre les accidents

dans l'Assurance Mutuelle "The Sun" de Montreal qui donne tous les avantages désirables soit sur la vie, soit contre les accidents, aux conditions les plus favorables.

La "Sun" donne des polices sur la vie et pour des placements sous toutes les formes et joint les meilleures garanties aux taux les plus moderes—sur application spéciale,

PELLETIER & BOYD, Agents, Sorel, P. Q.

Medecin de la Compagnie

Dr. M. S. BOULET, Joliette

The Sun Mutual Life Insurance Company of Montreal.

OFFICE: 164 St. James Street.

Subscribed Capital. $500,00.

DEPOSITED WITH GOVERNMENT. $50,000

THOMAS WORKMAN, Esq. M.P., Presidne
T. JAMES CLAXTON, Esq. Vice-President.
M. H. GAULT, Esq. Managing-Director.
R. MACAULAY, Esq. Secretary.

INSURE Your Life. — INSURE Against accidents

in the Sun Mutual of Montreal, grants every thing desirable in Life or Accident Insurance on the most favorable terms.

Life and endowment policies of all approved forms, uniting ample security and moderate cost, under a definite contract.

PELLETIER & BOYD, Agents. Sorel, P.Q.

Medical Officer

Dr. M. S. BOULET, Joliette

Ls. G. MARTIN

Architecte

15 Rue St. Lambert

MONTREAL.

10 Décembre 1873

AVIS SPECIAL.—En Vente au bureau de "La Gazette" toutes sortes de Papier blanc et reglé—Papier de deuil, Enveloppes, etc., etc. Rôles de Cotisation reliés et tous les BLANCS pour Avocats, Notaires, Huissiers et Sec.-Trésoriers des Municipalités.

PROVINCE DE QUEBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

Bills Prives.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LÉGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVES ou LOCAUX, portant concession de privilléges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler les arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Quebec,") elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Quebec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés.

Toutes pétitions pour BILLS PRIVÉS doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Greffier du Con. Lég.

G. M. MUIR,
Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 14 aout 18

ROME

On se souvient qu'près la mort de Victor Emmanuel, Sa Sainteté Pie IX fit entendre sa voix pour protester contre l'avènement du roi Humbert 1er. La circulaire adressée par le cardinal Siméoni, sécretaire d'Etat, aux cours étrangères vient d'être publiée. Nous traduisons d'après l'Osservatore cattolico ce remarquable document:

" Du palais du Vatican,

17 janvier 1878

"Se souvenant des devoirs sacres qui lui incombent de protéger les droits imprescriptibles du Saint Siége le Souverain-Pontife a toujours eu soin de protester contre les sacrilèges entreprises successivement dirigées par le gouvernement piémontais contre le pouvoir du Saint Siege.

"Au nombre de ces protestations de tous genres, il est spécialement nécessaires de rappeler, vu les circonstances qui les ont provoquèes, la note adressée par ordre de Sa Sainteté au corps diplomatique, le 24 mars 1860, dans laquelle Elle a protesté contre l'annexion de la Romagne au Piémont; celle des 18 et 24 septembre de la même annee, à l'occasion de l'invasion des Marches et de l'Ombrie; celle du 15 avril 1861, après l'usurpation du titre de roi d'Italie par Victor Emmanuel de Savoie; enfin celle du 20 septembre 1870, date de la néfaste occupation du Rome.

"Ces solennelles protestations ont conservé toute leur force, et le cours des années, loin de les atténuer, en a au contraire confirmé toute la justice et la nécessité, attendu qu'une triste expérience a révélé quels obstacles le Saint-Père a rencontrés dans l'exercice de son Ministère apostolique, du moment où il a été dépuillé de ses Etats.

"Cela étant établi, puisque, apres la mort du roi, son fils ainé en prenant solennellement le titre de roi d'Italie, a prétendu sanctionner la spoliation déja consommée, il est impossble au Saint Siége de garder un silence dont quelques-uns pourraient tirer des déductions fausses et une signification erronée.

"Pour tous ces motifs et pour attirer encore l'attention des puissances sur les dures conditions dans lesquelles l'église continue à se trouver, Sa Sainteté a ordonné au cardinal secrétaire d'Etat soussigné de protester et de réclamer à nouveau, dans le but de maintenir intact contre une inique spoliation le droit de l'église sur les antiques domaines destinés par la Providence à assurer l'indépendance des Pontifes Romains la pleine liberté de leur Ministère apostolique, la paix et la tranquillité des catholiques répandus dans tout l'univers.

"C'est pourquoi le soussigné cardinal secrétaire d'Etat, suivant les ordres de Sa Saintete, formule les plus hautes et formelles protestations contre le fait sus-indiqué et contre la sanction que par ce fait, on prétend donner à l'usurpation commise au détriment du Saint Siege.

"En priant Votre Excellence de porter cette protestation à la connaissance de son gouvernement le soussigné, etc,

"GIOVANNI, card. SIMEONI"

UN DIALOGUE.

Un cultivateur était venu sur un des marchés de cette ville, il y a quelques jours, pour y vendre des produits. Comme les acheteurs ne se présentaient qu'à des intervalles éloignés, il entra en conversation avec un rapporteur de journaux en tournée, après lui avoir parlé du temps et de la récolte, il lui dit:

Vous avez plusieurs enfants?

—J'en ai cinq, 3 garçons et 2 filles; le plus vieux a 16 ans.

—Ils vont tous à l'école?

—Oui; mais je n'aime pas beaucoup ça; plus ils vont à l'école, puis ils sont paresseux. Ils ont toujours le livre à la main, et on a bien de la misère à en avoir quelques services. On dirait qu'ils se croient déjà de grès messieurs. Les garçons trouvent que que cela les fatigue trop d'aider au champ, et la mère a bien de la misere à se faire aider de ses filles pour les travaux du ménage. S'ils ne savaient pas lire, peut-être travailleraient-ils mieux. Quand ils se rencontrent avec les garçons, ils ne parlent que de venir à la ville pour se faire commis ou travailler à des ouvrages moins durs que les travaux des champs. Et tout cela parce qu'ils savent lire et écrire. Moi qui suis pauvre, cela ne fait pas beaucoup mon affaire.

—Eh bien, repit le rapporteur c'est à vous à leur faire comprendre que tout le monde ne peut pas être commis, notaire, avocat, etc., et que c'est ce dégout qu'ont beaucoup de jeunes gens pour les travaux agricoles qui est la cause principale des temps durs que nous traversons en ce moment, et que le meilleur parti à prendre pour eux est de s'appliquer aux travaux agricoles, afin de faire de bons, d'honnêtes et d'intelligents cultivateurs.

Il faut, continua-t-il, leur faire comprendre que le travail manuel est honorable autant que celui de l'avocat, du docteur, etc. pourvu qu'il n'y ait rien qui le deshonnore; que le cultivateur est plus indépendant que les hommes de profession, puisqu'il se suffit à lui-même pour tout ce qui a rapport à la vie.

Oui, mais il faudrait que tout cela leur fut expliqué par un autre que moi. Moi ils ne me croiraient pas. Ils se croient bien plus d'esprit que moi, parcequ'ils savent et moi je ne le sais pas. Ils ne font que parler des messieurs de la ville qui sont instruits et qui vivent sans travailler.

—Il faudrait leur faire connaitre qu'il y a un grand nombre de ces gens qui sont venus se refugier ici pour y vivre en messieurs, et qu'ils forment maintenant cette classe d'individus qui trainent les rues et qu'on nomme voyous ou loafers; que la police en arrete tous les jours pour les traduire devant le recorder et les faire condamner à la prison. Vos enfants se perdraient avec ces mauvais garnements là, et ils deviendraient semblables à eux c'est-a-dire des vagabonds et des gibiers de prisons.

—Ce que vous dites là est bien vrai. Si on pouvait leur faire comprendre cela, ce serait bien mieux pour eux et pour moi aussi; car, au moins ils m'aideraient aux traveaux de la terre.

Il faudrait aussi leur faire comprendre que l'instruction n'est pas incompatible avec les travaux de l'agriculture; qu'il est très avantageux pour un cultivateur de savoir lire, écrire et chiffrer; que cela le met à même de voir à ses affaires par luimême, et lui obtient la confiance et la considération des autres cultivateurs de la paroisse.

—Mais, ce n'est pas tout; il y a bien jusqu'à nos filles qui sont prises du mal de venir prendre du service a la ville, afin de pouvoir s'acheter de belles robes. Voyez-vous: il y en a déjà plusieurs de la paroisse qui sont devenues servantes, et quand elles viennent se promener elles sont tous bien mieux habillées que les autres. Elles ont des pendants-d'oreilles, des bagues, des fleurs à leurs chapeaux; et cela tente les autres.

—C'est vrai; si c'est un mal pour vos garçons de venir à la ville, le mal est beaucoup plus grand pour vos filles.........

Une chalande étant arrivée pour acheter des oignons, la conversation resta là.

De ce qui précède, on ne doit pas conclure que ce sont les écoles qui dégoutent les jeunes gens des travaux de la terre, c'est plutôt la perspective de pouvoir gagner leur vie à des travaux moins fatigants et d'avoir plus souvent de l'argent en main pour leurs habillements et leurs menus plaisirs.

D'ailleurs, on le sait, combien de pères et de mères de famille, cédant à la pression de leurs enfants ont fait la folie d'abandonner leurs terres pour venir à la ville dans l'espoir d'y trouver une vie plus facile et plus agréable. Leur désapointement a été bien grand. La plupart n'y ont trouvé rien autre choses que la misère et la dégradation.

Espérons que leur exemple servira de leçon à ceux qui seraient tentés de faire la même chose.

A Castelfidardo il se trouvait dans les rangs des volontaires pontificaux un Suisse lucernois du nom de Jecker, qui se battit comme un lion, et reçut plusieurs balles dans le corps. Transporté dans un hôpital de Rome, ses premieres paroles furent:

—Je veux voir Pie IX

Le Pontife, averti, était le soir même au chevet du blessé.

—Saint-Père, je suis heureux d'avoir souffert pour vous.

—Merci, mon cher fils, répondit tendrement Pie IX.

—Saint-Père je suis protestant.

—Je le savais mon fils.

—Saint-Père, je vais mourir je le sens mais je suis heureux, puisque vous êtes près de moi; et, mourant pour l'Église catholique puis-je mourir ailleurs que dans son sein?

Le visage du Pontife s'illumina alors d'une joie céleste. Il embrassa l'humble soldat, puis levant les yeux au ciel, il étendit les mains sur sa tête, et ce fut sous l'influence de cette bénédiction tant désirée que le blessé entra dans le giron de l'Eglise, reçut les derniers sacrements et expira quelques heures après.

On a remarqué que pas un soldat protestant qui se trouvait dans l'armée de Pie IX n'est mort sans avoir obtenu, pour prix de son dévoument à la plus sacrée des causes, la grâce d'être reconcilié avec l'Eglise.

TRAGÉDIE EN LOUISIANE.—Dans la soirée de samedi dernier, une difficulté est survenue dans un magasin, en face de la maison de Cour, parois se St. Charles, entre un blanc nommé Valcour St. Martin, républicain, et un homme de couleur connu sous le nom de Charlie Baptiste, républicain également, et la difficulte s'étant envenimée, le premier a donné au second plusieurs coups de poignards dont les suites ont été fatales.

D'après ce qui a été rapporté, Baptiste avait marché intentionnellement ou accidentellement sur le pied de St. Martin qui lui donna une poussée violente. Baptiste irrité se livra à quelques invectives contre St. Martin, qui, excité par des amis et camarades tira son poignard de sa poche et le plongea plusieurs fois dans la poitrine du nègre qui expira quelques moments après. St. Martin a été immédiatement arrête et conduit à la géole.

Cette affaire ayant causé une excitation considérable parmi les nègres de la paroisse, le shérif qui est un homme de couleur, aurait dû prendre quelques mesures de précaution, car il connaissait mieux que personne à quels excès des nègres furieux pouvaient se porter. Le soir, vers les 10 heures, ils s'attroupèrent en nombre considérable et armés de fusils, de révolvers et de couteaux, allèrent trouver le shérif et le menacèrent de mort s'il ne livrait pas St. Martin. Il chargea donc son assistant de leur ouvrir les portes de la géole, ce qu'il se hâta de faire, et les nègres se ruant vers la cellule de St. Martin le tirèrent de là, le conduisirent dans la cour de la maison de justice, où ils le criblèrent de balles et lui assénèrent sur la tête quantité de coups de bâton qui étaient de trop car il avait succombé déjà aux projectiles.

La foule laissant le corps de sa victime dans la cour s'est rendu ensuite à la résidence de celui qui avait le plus particulièrement poussé St. Martin à punir l'insolence du nègre Baptiste, mais elle ne l'a pas trouvé. St. Martin était le fils de l'avocat actuel de la paroisse. Il était âgé de 30 ans et avait pris comme républicain une part active à la politique. On croit que le shérif sera révoqué.

—Abeille de la N. Orléans.

LE CRUCIFIX

"Un colonel passait naguère en revue un régiment au complet. Apercevant quelque chose de saillant sur la poitrine d'un officier, il lui demande avec vivacité que c'est.

—Voyez, mon colonel, répond le capitaine en lui montrant un crucifix.

—Ce n'est pas là, répond le colonel courroucé, ce n'est pas là l'arme d'un soldat.

—C'est du moins l'arme d'un chrétien, et quand on est bon chrétien, on est toujours bon soldat.

—Vous êtes un brave, mon ami, lui dit le colonel. Un mois après, cette officier recevait la croix d'honneur.

Une anecdote sur le docteur Chavanne candidat pour la troisième circonscription de Lyon:

Le docteur Chavanne était alors président du conseil municipal.

Un jour il se présente à l'hôpital civil de Lyon, et demande à visiter la salle ... Charles.

—Vous voulez dire sans doute, lui fit-on remarquer, la salle Saint Charles?

—Je dis Charles, reprit le président du conseil municipal, parce que je n'aime pas les saints.

On fit les honneurs de l'hôpital au visiteur: il parut même très satisfait de la bonne tenue de la maison: puis, au moment où il allait s'eloigner, la personne qui l'avait piloté lui dit:

—Au revoir, monsieur Vanne,

—Pourquoi Vanne? demanda le docteur. Je m'appelle Chavanne.

—Je sais bien, mais je dis Vanne, parce que je n'aime pas les chats!

—Une dame qui voyageait dans un train-omnibus (slow train) en Angleterre, donna au conducteur son ticket et un demi ticket pour son enfant.

Le conducteur regarda le petit garçon et dit: Il est diablement grand pour une demi place?

—Oui, répondit la mère, en effet. Lorsque j'ai acheté le billet il était bien plus petit, mais vous allez si lentement que mon fils a joliment grandi depuis le départ.

Le conducteur ne souffla mot.

—Un gamin de dix ans.

Une demoiselle de six.

Un papa personnage grave:

—Nous disons donc que le coton, insiste le papa auprès du gamin, est, avant qu'on le travaille, une espèce de duvet souple et soyeux. Et où vient le coton?

Le gamin reste coi.

—Comment, tu ne sais pas ça?

—Moi, je le sais, dit la demoiselle en achevant de débarbouiller sa poupée.

—Ah! bah!

—Oui, ça vient dans les oreilles des vieux monsieurs.

—Une naïveté échappée à un président de tribunal.

Le Président.—Accusé, vous le voyez. Il résulte des preuves que vous avez ouvert la caisse de votre maître avec de fausses clefs. Dites donc quel a été le motif qui vous a poussé à ce méfait?

—Que voulez vous, monsieur le président? Le proverbe le dit: "La faim fait sortir le loup du bois."

—Silence, accusé! Vous devriez avoir honte de citer de tels exemples à un vieux magistrat. Le loup dévore quelquefois, mais il n'ouvre jamais avec de fausse clefs la caisse de son maitre.

—Au restaurant.

Un consommateur:

—Ce turbot ne vaut pas celui d'avant-hier.

Le garçon, d'un air triomphant:

—Oh! monsieur, ce que c'est que la prévention! c'est le même!

—Un vaisseau s'arrêta devant une île qui n'est pas marquée sur la carte.

On detacha aussitôt la baleinière pour aller reconnaître cette terre qui est peut être une découverte, ce, à la grande joie de l'enseigne de vaisseau, qui rêve la gloire des Cook et des Bougainville.

Le jeune officier revient au bout de deux heures, radieux et essoufflé:

—Commandant! une île superbe! une île déserte!

—Qu'est ce qui vous l'a dit?

—Les habitants!

—Le petit Jacques est allé à la pension pour la première fois.

—Eh bien, mon cheri, qu'as tu appris aujourd'hui? lui demande la maman en l'embrassant.

—J'ai appris à joliment m'ennuyer! répond Jacques, en bâillant de toute la grandeur de sa bouche.